

**RAPPORT D'ACTIVITE 2017  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'AVEYRON**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'AVEYRON est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

Avec 489 dossiers déposés, l'année 2017 s'est caractérisée par une diminution des flux à peu près conforme dans son amplitude au mouvement constaté au plan national (-4.7 % vs -6.7% pour la France). Cette nouvelle baisse (pour mémoire, 2016 affichait un recul de 6% vs 2015) s'est particulièrement concentrée sur le deuxième semestre, avec notamment des mois d'octobre (32) et novembre (21) bien en deçà des moyennes mensuelles (40 dossiers).

Avec la volonté permanente de la commission de rechercher des solutions pérennes, la part des redépôts de dossiers régresse mais encore modérément (42% contre 44%).

Recevabilité et orientation

La commission a rejeté 24 dossiers en 2017 : le taux d'irrecevabilité (4.7 %) reste stable d'une année à l'autre et inférieur aux moyennes nationales (7.5%). S'agissant des dossiers recevables, la part croissante de situations avec biens immobiliers est à souligner (de 70 à 89 dossiers), illustrant les possibilités issues des récentes dispositions légales mises en place fin 2016.

La commission a orienté 500 dossiers majoritairement en procédure de rétablissement personnel (PRP) pour 53 % des cas (contre 48% en 2016) pour lesquels aucune perspective d'amélioration de situation financière ne semble pouvoir être anticipée. Le nombre de ces procédures avec liquidation judiciaire sous accord du débiteur a progressé de 12 à 19.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Le nombre de plans conventionnels (existence d'une capacité de remboursement) atteint 76, 16 % des dossiers traités.

La part des procédures de redressement personnel se stabilise à 47 % des dossiers traités.

Les mesures imposées ou recommandées représentent 24.5% des dossiers traités.

En évolution, la répartition de cette structure de décisions de la commission reste globalement stable d'une année à l'autre

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures provisoires concernent essentiellement des débiteurs possédant un actif réalisable ou pour lesquels un retour à meilleure fortune est probable (retour à l'emploi par exemple, attente d'une rentrée financière en cours). Le délai accordé est généralement de 24 mois.

La recherche de solutions pérennes reste une préoccupation forte de la commission, comme l'atteste le taux de 90 % obtenu, en hausse de 4.5 pts et supérieur à la moyenne nationale (86%).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	<b>1</b>	Échanges téléphoniques permanents avec les greffes (Rodez et Millau), et avec les juges directement sur certains dossiers. Point sur les stocks de dossiers dans les tribunaux. Rencontre direction président TGI 10/17.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Relations régulières avec la personne chargée de la gestion des expulsions locatives à la DDCSPP pour améliorer la concertation sur les dossiers, notamment avec examen des implications des différentes actions des 2 commissions.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	<b>5 réunions</b> : Centre Hospitalier Sainte Marie, Millau, mandataires judiciaires, ECB (Espace de conciliation bancaire avec le Conseil départemental), groupe départemental d'accès aux droits.  <b>42 personnes</b>
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	<b>1 réunion</b> de formation en 2017 avec le CCAS de DECAZEVILLE, <b>12 personnes</b> formées. De plus, les travailleurs sociaux des autres CCAS ont été invités à participer aux formations que nous avons organisées.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	<b>2 réunions</b> <b>38 personnes</b> formées
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Sensibilisation des banquiers au traitement du surendettement des particuliers à l'occasion de réunions de banquiers organisées à Rodez et Millau
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Information de collégiens et de lycéens sur le traitement du surendettement des particuliers, le droit au compte et les fichiers gérés par la Banque de France – <b>3 réunions, 138 élèves</b>  Information d'étudiants de l'École de la 2 <sup>ème</sup> chance sur les fichiers gérés par la Banque, les relations bancaires – <b>1 réunion</b> tous les 2 mois pour <b>12 étudiants</b>

**Relations avec les Tribunaux :**

Le secrétariat de la Commission entretient d'excellents contacts, sur un mode permanent pour le traitement quotidien des dossiers, qui donnent lieu à des échanges constructifs, aussi bien sur la confrontation de nos méthodes et outils de travail afin de favoriser une appropriation la plus rapide possible par les juges de l'économie du dossier que sur nos modalités respectives d'appréhender les textes législatifs. Cette coordination optimisée permet un gain d'efficacité tant au bénéfice des surendettés que vis-à-vis du cadre de l'économie de moyens qui s'impose à tous.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions coopèrent pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Le secrétariat de la commission dispose d'un contact auprès de la CCAPEX afin de mettre en place une coopération entre les deux services lorsque cela s'avère utile. Chaque mois, le secrétariat adresse un fichier des dossiers recevables comportant une dette de loyer. Une concertation en cours entre le ministère de l'Intérieur et la Banque de France devrait permettre la mise en œuvre prochaine d'un nouvel outil d'échange d'informations entre nos services.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Le secrétariat a assuré 8 sessions de formation ayant rassemblé 92 travailleurs sociaux ou assimilés. Une session a été organisée à Millau, comme les années précédentes, à l'occasion de la journée annuelle de la Banque de France à Millau dans les locaux mis à disposition par la CCI de l'Aveyron.

De nouvelles actions sont d'ores et déjà prévues ou programmées pour 2018 à Rodez, Millau et Villefranche de Rouergue.

## PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Difficultés au dernier trimestre en raison des évolutions législatives applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (loi justice du XXIème du 18 novembre 2016 et loi Sapin II du 9 décembre 2016) qui ont contraint à un stockage de dossiers à compter du 10 novembre. En effet, il a été nécessaire d'adapter les outils informatiques aux nouvelles phases de la procédure.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Certaines personnes surendettées ont des difficultés pour mettre en place les paiements prévus par la Commission, notamment pour trouver les coordonnées du service à contacter pour chaque créancier, voire pour prendre contact avec ce service : cas des SDF, des personnes ne disposant pas d'un accès internet, des numéros de téléphone en 800 très onéreux ...
- Difficultés de certaines personnes pour gérer leur budget après mise en place d'une solution par la Commission. La préconisation d'un accompagnement par un travailleur social n'a aucune incidence réelle, y compris pour les dossiers soumis à une décision judiciaire.
- La durée d'inscription aux fichiers dans les cas de PRP avec LJ est pénalisante pour les débiteurs. En effet, le fichage est prorogé tout le temps de la procédure jusqu'au jugement à partir duquel un délai de fichage de 5 ans s'applique.

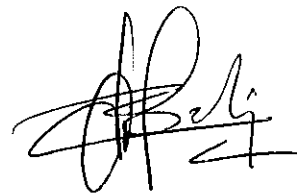
### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Difficultés avec les notaires qui demandent à la Commission ou au juge l'autorisation de vendre un bien dans le cadre de la procédure de surendettement alors que ni l'un ni l'autre ne peut donner cette autorisation qui est de la seule responsabilité du propriétaire du bien.

Rodez, le 13 février 2018



**Catherine Sarlandie de La Robertie**  
Préfète de l'Aveyron  
Présidente de la Commission



**Guilhem Blanchin**  
Directeur de la Banque de France  
Secrétaire de la Commission

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2017<sup>3</sup>**

	Année 2016	Année 2017	Variation 2017 / 2016 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	513	489	- 4,7
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	87	79	
• dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	44,4 %	42,2 %	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	10,2 %	12,7 %	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	459	504	9,8
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	445	484	8,7
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	70	89	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	48,1 %	49,2 %	
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	21	24	14,3
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	449	500	11,4
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	219	267	21,9
• vers une procédure de réaménagement de dettes	230	233	1,3
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	205	226	10,2
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	193	207	7,2
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	12	19	58,3
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	186	194	4,3
Plans conventionnels conclus	75	76	1,3
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	13	6	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	46	46	
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	41	51	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	14	23	
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	111	118	6,3

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	5	5	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	5	10	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	5	8	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	77	72	-6.5
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	23	17	-26.1
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	<b>27</b>	<b>39</b>	<b>44,4</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-100</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	<b>440</b>	<b>483</b>	<b>9,7</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	<b>228</b>	<b>320</b>	<b>40,3</b>

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	8,7 %	10,4 %	11,1 %
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	46,8 %	44,2 %	36,9 %
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	15,7 %	11,0 %	11,2 %
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	9,5 %	11,6 %	12,2 %
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	14,9 %	18,4 %	23,4 %
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4,4 %	4,4 %	5,2 %
Taux de solutions pérennes	90,0 %	88,3 %	85,7 %

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Année 2017 – Données de la commission

	Encours des dettes (en k €)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	<b>14 541,1</b>	<b>398</b>	<b>1 729</b>	<b>74,6%</b>	<b>36 535,4</b>	<b>82,2%</b>	<b>4,3</b>
Dont Dettes financières immobilières	7 220,57	82	145	37,0%	88 055,69	16,9%	1,8
Dont Dettes financières consommation	7 012,65	348	1 290	35,9%	20 151,29	71,9%	3,7
Dont Autres dettes financières	307,88	229	294	1,5%	1 344,44	47,3%	1,3
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>1 776,3</b>	<b>400</b>	<b>1 868</b>	<b>9,1%</b>	<b>4 440,7</b>	<b>82,6%</b>	<b>4,7</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>3 170,8</b>	<b>285</b>	<b>664</b>	<b>16,2%</b>	<b>11 125,7</b>	<b>58,8%</b>	<b>2,3</b>
<b>Endettement global</b>	<b>19 488,2</b>	<b>484</b>	<b>4 261</b>	<b>100,0%</b>	<b>40 264,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,8</b>

Année 2017 – Données de la région

	Encours des dettes (en k €)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	<b>462.528,0</b>	<b>11.966</b>	<b>54.581</b>	<b>73,9%</b>	<b>38.653,5</b>	<b>88,2%</b>	<b>4,6</b>
Dont Dettes financières immobilières	232.054,4	2.104	3.777	37,1%	110.292,0	15,5%	1,8
Dont Dettes financières consommation	220.507,8	10.759	42.041	35,2%	20.495,19	79,3%	3,9
Dont Autres dettes financières	9.965,89	6.898	8.763	1,5%	1.444,75	50,8%	1,3
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>63.984,2</b>	<b>10.866</b>	<b>42.861</b>	<b>10,2%</b>	<b>5.888,5</b>	<b>80,1%</b>	<b>3,9</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>99.334,4</b>	<b>8.174</b>	<b>19.412</b>	<b>15,8%</b>	<b>12.152,5</b>	<b>60,2%</b>	<b>2,4</b>
<b>Endettement global</b>	<b>625.846,6</b>	<b>13.562</b>	<b>116.854</b>	<b>100,0%</b>	<b>46.147,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,6</b>